



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2016-09-007

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2016-09-19-004 - Arrêté n° 2016-1-1036 chargeant M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture du Cher, de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Vierzon et lui accordant délégation de signature (3 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2016-09-19-004

Arrêté n° 2016-1-1036 chargeant M. Fabrice ROSAY,  
secrétaire général de la Préfecture du Cher, de l'intérim des  
fonctions de sous-préfet de Vierzon et lui accordant  
délégation de signature



PRÉFET DU CHER

Préfecture  
Direction de la réglementation et  
des libertés publiques

**ARRÊTÉ N° 2016-1-1036**  
**chargeant M. Fabrice ROSAY,**  
**secrétaire général de la préfecture du Cher,**  
**sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges,**  
**de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Vierzon**  
**et lui accordant délégation de signature**

-----

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination de Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, sous-préfète de Saint-Amand Montrond,

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture du Cher,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, directrice des ressources humaines au ministère de l'Intérieur, Préfète du Cher,

Vu le décret du 24 août 2016 portant nomination de M. Eric BOUCOURT, sous-préfet de Vierzon, en qualité de sous-préfet d'Autun,

Considérant que la vacance du poste de sous-préfet de Vierzon nécessite l'organisation d'un intérim,

## **ARRÊTE**

Article 1er.: M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges, est chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Vierzon jusqu'à l'installation du nouveau titulaire.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à cet effet à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général, pour signer les documents dans les matières suivantes :

### **I - POLICE GENERALE ET MAINTIEN DE L'ORDRE**

- 1°) Cartes d'identité du maire et des adjoints
- 2°) Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L 2215-1 et L 2122-34 du code général des collectivités territoriales
- 3°) Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsions immobilières
- 4°) Autorisation d'acquisition, de détention, de transport et d'emploi de produits explosifs, d'ouverture et de fermeture de dépôts d'explosifs
- 5°) Arrêtés autorisant les courses cyclistes, pédestres, équestres se déroulant sur la voie publique sur l'ensemble du département du Cher,
- 6°) Récépissés de déclaration des randonnées cyclistes, pédestres et comportant la participation de véhicules à moteur,
- 7°) Autorisation pour les manifestations de véhicules à moteur et homologation de circuits sur l'ensemble du département
- 8°) Titres de circulation pour les personnes sans domicile fixe, ni résidence fixe pour l'ensemble du département
- 9°) Arrêtés réglementant les horaires d'ouverture de débit de boissons pour l'arrondissement de Vierzon
- 10°) Attribution des agréments et des habilitations des artificiers C4 pour l'ensemble du département.

### **II - ADMINISTRATION GENERALE ET LOCALE**

- 1°) Création, modification, dissolution des établissements publics de coopération intercommunale ne regroupant que des communes de l'arrondissement,
- 2°) Contrôle de légalité des actes des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements ayant leur siège dans l'arrondissement,
- 3°) Contrôle budgétaire des actes des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements ayant leur siège dans l'arrondissement à l'exception de ceux inscrits au plan de contrôle annuel,
- 4°) Accomplissement des formalités préalables aux modifications des limites territoriales des communes : enquêtes, élections de la commission syndicale (art. L 2112-2 et L 2112-3 et suivants du code général des collectivités territoriales)
- 5°) Création des commissions syndicales en application de l'art. L 5222-1 du code général des collectivités territoriales
- 6°) Transfert de toute foire ou marché ou limitation de ces emplacements de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises des routes classées à grande circulation (art. L 2224-21 du code général des collectivités territoriales)
- 7°) Avis sur les projets d'arrêtés municipaux tendant à imposer les dispositions de nature plus rigoureuse que les prescriptions à caractère général figurant dans le code de la route, sur les voies classées à grande circulation à l'intérieur des agglomérations (articles R 26-2 et R 225 du code de la route - décret n° 86-475 du 14 mars 1986 J.O. du 16 mars 1986)
- 8°) Nomination et cessation de fonction des personnels bénévoles de la sécurité civile
- 9°) Désignation du délégué du préfet, au sein des commissions de révision des listes électorales
- 10°) Acceptation des démissions des adjoints (art. L 2122-15 du code général des collectivités territoriales), sauf pour la ville de Vierzon

- 11°) Expression des besoins afférents au budget de fonctionnement de la sous-Préfecture,
- 12°) Décisions d'autorisation d'occupation et d'utilisation du sol prises au nom de l'Etat (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir), lorsque le maire et le responsable du service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département ont émis des avis divergents
- 13°) Consultation du fichier FIJAIS pour l'ensemble du département
- 14°) Toute l'activité relevant des distinctions honorifiques, Légion d'Honneur et Ordre National du Mérite, à l'exclusion de la transmission des mémoires directement aux ministères, pour l'arrondissement de Vierzon
- 15°) Diffusion des campagnes d'information et de sensibilisation à la charge des maires de l'arrondissement de Vierzon (« monoxyde de carbone », « baignades », « défenestration », « noyades »)
- 16°) Arrêté d'attribution de la DETR et tous courriers relatifs aux modifications, rappels et retraits.
- 17°) Reçu de dépôt provisoire et récépissé définitif d'enregistrement des déclarations de candidatures aux élections politiques et professionnelles.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, sous-préfète de Saint-Amand-Montrond.

Article 4 : Délégation permanente est également donnée à Mme Patricia DETABLE, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vierzon, dans les limites de l'arrondissement et sous le contrôle du sous-préfet, à l'exception des actes d'autorité et des décisions à caractère défavorable.

Article 5 : Délégation de signature est en outre donnée à M. Fabrice ROSAY, pour l'ensemble du département, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence lorsqu'il assure le service de permanence.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture, la sous-préfète de St Amand Montrond sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 19 septembre 2016  
La Préfète  
signé : Nathalie COLIN